



Vingtième Conférence du PROE

Apia, Samoa
17 – 20 novembre 2009



Point 9.2.2 de l'ordre du jour : Examen de la Stratégie régionale océanique de gestion des déchets solides

Objet du document

1. Présenter à la Conférence le projet de Stratégie régionale océanique de gestion des déchets solides couvrant la période 2010-2015 et solliciter son approbation à cet égard.

Historique

2. La mauvaise gestion des déchets est un obstacle important au développement durable dans les pays et territoires insulaires océaniques à cause de ses conséquences négatives sur plusieurs aspects du développement – par exemple, santé publique, qualité de l'environnement, ressources hydriques, tourisme, commerce et sécurité alimentaire, pour n'en citer que quelques-uns. D'autres facteurs viennent encore aggraver la menace que fait peser sur les Océaniens une piètre gestion des déchets solides :

- une production de déchets accrue par la croissance économique et démographique ;
- le manque d'espace propice aux décharges sur les petites îles et les atolls, problème encore exacerbé par la propriété coutumière des terres, et la réticence ou le refus catégorique d'autoriser des décharges dans leurs communautés ;
- l'éloignement d'un grand nombre de pays insulaires océaniques qui augmente le prix des produits qui doivent être importés pour assurer la gestion des déchets (p. ex., pièces détachées, carburant, fournitures pour les programmes de contrôle) ;
- des populations petites et parfois dispersées, ce qui limite les possibilités d'économies d'échelle ;
- des ressources institutionnelles et humaines limitées, et le fait que les financements consacrés à la gestion des déchets solides n'ont pas suivi le rythme de croissance du volume des déchets produits.

3. Il est vraisemblable que la gestion des déchets restera une priorité régionale pendant un certain temps encore, en particulier au vu des nouveaux défis suivants :

- *Les impacts du changement climatique sur la gestion des déchets* : Les impacts tels que l'élévation du niveau de la mer se répercuteront sur les décharges et les dépotoirs côtiers ou de faible altitude et augmenteront la pollution des eaux côtières. Les tempêtes, inondations et cyclones plus intenses et fréquents perturberont les épaves de la Seconde Guerre mondiale, entraînant la pollution du milieu marin et produisant un surcroît de déchets qui augmenteront la pression sur des systèmes de gestion des déchets déjà très sollicités.

- *La libéralisation des échanges* : un accord de rapprochement économique entre les pays océaniques (PACER Plus) pourrait avoir des incidences sur la gestion des déchets, à savoir : 1) La suppression des droits à l'importation pourrait faire baisser les prix et entraîner une augmentation des importations de produits jetables et de la production de déchets ; 2) Les restrictions applicables aux écotaxes pourraient limiter les moyens de recouvrer les dépenses consacrées à la gestion des déchets (grâce à des droits perçus aux fins de leur élimination) et les possibilités d'influer sur le comportement des consommateurs grâce à des taxes sur les produits sources de déchets particulièrement difficiles à gérer.

4. Il y a aussi de nouvelles possibilités de gestion des déchets que la région est prête à exploiter et qui présentent des avantages réciproques, à savoir :

- *Le financement lié au changement climatique* : L'intérêt suscité à l'échelle mondiale par les projets d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ces effets et les financements disponibles pour ces projets devraient offrir d'excellentes occasions de financer l'amélioration de la gestion des déchets solides, à condition que des liens clairs et directs puissent être établis dans la région.
- *Les mécanismes régionaux* : Le Comité chargé de l'initiative régionale de recyclage dans les îles du Pacifique (PIRRIC) et le *Micronesian Center for a Sustainable Future* (MCSF) sont des mécanismes sous-régionaux susceptibles de promouvoir l'amélioration de la gestion des déchets solides dans l'ensemble de la région tout en renforçant les réseaux régionaux.
- *Les projets régionaux* : Le projet pour le renforcement des capacités de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) par les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), financé par la Commission européenne, aura pour effet de renforcer l'aide fournie par le PROE aux pays insulaires océaniques dans le contexte du respect de leurs obligations découlant des AME régionaux et internationaux. Cinq AME portent sur la question des déchets et ce projet représente donc une possibilité d'amélioration de la gestion des déchets solides dans la région.

5. Pour relever les nombreux défis associés à la gestion des déchets solides dans les pays et territoires insulaires océaniques, l'élaboration de la première Stratégie régionale océanique de gestion des déchets solides 2005-2015 (RS2005) a été coordonnée par le PROE en collaboration avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Ministère japonais des Affaires étrangères. Cette stratégie, approuvée par les Membres du PROE le 15 septembre 2005, sert depuis de document régional d'orientation concernant la gestion des déchets dans les îles du Pacifique.

6. Malgré les défis auxquels elle est confrontée, la région a réussi à mener à bien divers projets d'amélioration de la gestion des déchets solides dans le cadre de cette stratégie. Ces réussites démontrent que la persévérance, le travail assidu et la collaboration peuvent permettre de faire des progrès dans ce domaine. On notera par exemple :

- La transformation d'un dépotoir sur l'île de Kosrae (EFM) en une décharge semi-aérobie de type Fukuoka.
- L'élaboration et l'application progressives de stratégies nationales de gestion des déchets solides aux Fidji, à Kiribati, au Samoa et aux Îles Salomon.
- La création de partenariats à Guam, aux EFM et aux Îles Marshall en vue du recyclage des cannettes en aluminium dans le cadre de la campagne « I-recycle ».
- L'élimination de la vieille ferraille aux Îles Cook dans le cadre d'un accord tripartite entre les gouvernements de la Nouvelle-Zélande et des Îles Cook et une société privée.

7. La RS2005 prévoit un examen à mi-parcours en 2010. Compte tenu de l'engagement renouvelé du Japon en faveur de la gestion des déchets solides dans la région pour la période 2010-2015, annoncé à l'occasion de la réunion PALM5 en 2009, il a toutefois semblé plus stratégique de réaliser cet examen en 2009.

8. Une série de quatre ateliers sous-régionaux de consultation des parties concernées a ainsi été organisée pour la Micronésie, la Polynésie, la Mélanésie et les atolls. Les résultats de ces consultations ont été intégrés dans un projet de stratégie révisé qui a été diffusé pour observations aux pays et territoires insulaires océaniques et aux autres parties concernées. Les observations reçues ont ensuite été examinées lors d'un dernier atelier de consultation organisé en août 2009 avec les présidents de chaque atelier sous-régional, afin de produire une deuxième version révisée. Celle-ci a ensuite été diffusée pour observations aux pays et territoires insulaires océaniques et aux autres parties concernées avant d'arrêter la version finale.

9. Les secteurs d'intervention prioritaires de la Stratégie régionale océanique de gestion des déchets solides 2010-2015 sont les suivants :

- Aspects économiques et financiers
- Gestion intégrée des déchets
- Législation
- Sensibilisation, communication et éducation
- Renforcement des capacités
- Collecte des déchets
- Surveillance environnementale
- Politiques, planification et rendement
- Industrie des déchets solides
- Déchets médicaux

Recommandation

10. La Conférence est invitée à :

- **examiner** et **approuver** le projet de Stratégie régionale océanique de gestion des déchets solides 2010-2015 ; et
- **s'engager** et engager l'ensemble des Membres à appuyer pleinement cette Stratégie et à participer à sa mise en œuvre.